

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 20
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20250623-DCM_2025_06_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 23 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annie OSTARD, Christine FELIX, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Sébastien DE ARAUJO.

POUVOIRS : Christine FELIX à Gérard DI FRUSCIA, Nathalie CHARLES à Pierre MARCOUX, Cyril RONZE à Sébastien OLIVIER, Charlélie ARNAUD à Véronique GENEVRIER, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2025 06 02

OBJET : TARIFS PAUSE MERIDIENNE : ANNEE SCOLAIRE 2025-2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu l'article R531-52 du Code de l'éducation

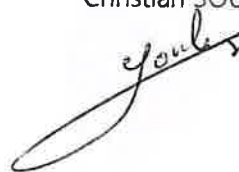
Vu la délibération n°2024_06_01 du 13 juin 2024 approuvant les tarifs de l'accueil de la pause méridienne pour l'année scolaire 2024-2025,

Considérant qu'au regard du taux d'inflation et de l'augmentation des frais de gestion, il convient de revaloriser le tarif unitaire du repas servi pour les enfants scolarisés en maternelle et en primaire à compter de la rentrée scolaire 2025-2026,

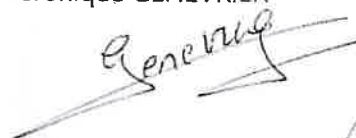
Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer, comme suit, les tarifs basés sur le quotient familial des usagers de la pause méridienne pour l'année 2025-2026 :

Pause méridienne			
Quotient familial	2025/2026	Repas	Animation
0- 450	3,54 €	2,83 €	0,71 €
451 - 700	3,76 €	3,01 €	0,75 €
701 - 900	3,80 €	3,04 €	0,76 €
901 - 1100	4,11 €	3,29 €	0,82 €
1101-1500	4,42 €	3,54 €	0,88 €
1501- 2000	4,74 €	3,79 €	0,95 €
> 2001	4,83 €	3,86 €	0,97 €

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 30 juin 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 10.07.2025
Publié ou Notifié
le : 10.07.2025